

B. SCHLEMMER

APPROCHE D'UNE DEFINITION STATISTIQUE
DE LA DELINQUANCE EN POLYNESIE FRANÇAISE
1973 - 1979

d'après les chiffres de la Gendarmerie Nationale

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ET TECHNIQUE OUTRE-MER

NOTES ET DOCUMENTS DE SCIENCES HUMAINES

N° 81/07

MARS 1981



OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

Centre de Papeete

Section Sociologie

APPROCHE D'UNE DEFINITION STATISTIQUE
DE LA DELINQUANCE EN POLYNESIE FRANCAISE

1973 - 1979

- d'après les chiffres de la Gendarmerie Nationale -

B. SCHLEMMER

Notes et Documents de Sciences Humaines

N° 81/07

Mars 1981

Copyright ORSTOM 1979 : "Ne sont autorisées que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective ..." (Loi du 11 Mars 1957)..

**APPROCHE D'UNE DEFINITION STATISTIQUE
DE LA DELINQUANCE EN POLYNESIE FRANCAISE**

1973 - 1979

- d'après les chiffres de la Gendarmerie Nationale -

L'évolution de la délinquance - et en particulier de la délinquance juvénile - occupe une place croissante dans les préoccupations du Territoire. Des conversations entre particuliers aux déclarations des élus, en passant par les articles de la presse, l'image qui se dégage est, en effet, inquiétante : c'est celle d'une fraction sans cesse croissante de la jeunesse tahitienne vivant de plus en plus "en marge" de la société, recourant de plus en plus systématiquement à des activités délictueuses, pour satisfaire à des besoins sans cesse plus sophistiqués, usant de plus en plus facilement de violence, et se montrant de plus en plus réfractaire à l'autorité, se révélant de plus en plus inapte à une réinsertion dans le tissu social.

Cette image s'impose à l'intuition avec une force d'évidence : la délinquance n'est-elle pas directement liée à l'urbanisation accélérée de Papeete ? Mais, si l'on prend bien ainsi conscience d'une certaine réalité, on n'en prend pas pour autant la mesure : quelle est l'ampleur réelle du phénomène, comment se dessine son évolution, quels en sont les dynamismes et quels en sont les freins ? Autant de questions auxquelles l'intuition seule n'est plus à même de répondre.

Questions d'autant plus importantes, pourtant - urgentes, peut-être -, que la perception que se fera le public de la délinquance jouera en retour sur l'évolution de celle-ci : une vision trop minorante des choses peut avoir pour résultat, en banalisant des infractions (qui, isolées, sont en effet sans gravité ...), de laisser la voie libre à ceux qu'arrêterait le garde-fou d'une plus forte réprobation sociale et, pour finir, de déboucher sur une criminalité devenue, *quantitativement*, dangereuse, parce qu'insupportable au corps social; à l'inverse, une vision trop alarmiste peut, en entraînant des formes de rejet, en favorisant une répression mal proportionnée (du moins à l'encontre de ceux qui ne sont encore, en fait, que de petits délinquants occasionnels), développer chez ses victimes un sentiment d'exclusion irrémédiable, qui va les radicaliser, les conforter dans leur marginalité; celle-ci étant génératrice d'une violence accrue, on n'aura donc, finalement, réussi qu'à ouvrir la voie à une délinquance *qualitativement* plus dure.

I. Difficultés méthodologiques

C'est pourquoi il ne nous paraît pas inutile de proposer cette première esquisse d'une image de la délinquance actuelle en Polynésie Française, construite sur des données chiffrées : celles qui composent les "Etats statistiques des crimes et délits constatés", dressés semestriellement - depuis 1973, pour son Groupement de la Polynésie Française - par la Gendarmerie Nationale.

Précisons tout de suite que les chiffres que nous allons avancer ne sauraient être entendus en valeurs absolues, mais uniquement comme indicateurs d'ordre de grandeur et, plus encore, d'évolutions. En effet, la source même des données implique de nombreuses limites :

1°/ Les "Etats statistiques des crimes et délits constatés" que nous avons dépouillés sont ceux-là seuls qui ont été dressés par le Groupement de Gendarmerie. Autrement dit, les infractions commises dans la ville-même de Papeete n'y apparaissent qu'exceptionnellement, puisqu'elles relèvent généralement de la Police Urbaine et non de la Gendarmerie Nationale. Pourtant, s'il nous est malheureusement impossible de localiser les différents crimes et délits constatés en Polynésie Française, nous savons que la quasi-totalité d'entre eux ont été commis dans la seule agglomération urbaine de Tahiti. Si nous pouvons donc espérer avoir là certes un simple reflet, mais un bon reflet de la criminalité globale comme de la criminalité urbaine, par contre et du même coup, nous devons renoncer à isoler et comparer le poids spécifique de l'urbanisation. C'est pourquoi nous insistons encore sur le fait que nos conclusions ne sauraient porter que *sur des ordres de grandeurs, et sur des évolutions*, non sur un bilan comptable et rigoureux de la délinquance à un moment donné.

Et encore, nous faut-il de surcroît supposer que le rapport entre crimes et délits constatés à Papeete et crimes et délits constatés hors-Papeete reste suffisamment constant. En fait, il semblerait que les modifications survenues au sein de la Police Urbaine aient eu pour conséquences - par le biais d'une efficacité accrue de la dissuasion - de rejeter extra-muros une partie des jeunes délinquants. Il devrait donc y avoir, ici, plutôt une légère surestimation qu'une sous-estimation de l'accroissement de la criminalité effective.

2°/ Nous n'aurons, bien entendu, que les crimes et délits constatés, et non les crimes et délits commis. Il faut donc immédiatement considérer comme admis :

a) si l'on veut parler de l'évolution de la délinquance, le postulat selon lequel, entre infractions commises et infractions constatées, le rapport reste constant;

b) si l'on veut comparer délinquance juvénile et délinquance adulte, celui selon lequel ce même rapport représente un ordre de grandeur identique dans les deux cas;

c) si c'est leur évolution respective, enfin, que l'on veut comparer, admettre l'un et l'autre de ces postulats!

Or,

a) dans un cas au moins, le premier de ces postulats va se révéler difficile à maintenir, et l'hypothèse inverse, plus probable, à savoir : que le nombre - évidemment inconnu - d'infractions commises doit être plus ou moins constant, mais que c'est la part de celles qui ont été effectivement constatées qui, elle, varie. En effet, ce que les formulaires de la Gendarmerie (qui, dans leur index, ne distinguent pourtant pas moins de 106 catégories différentes de crimes et délits dûment répertoriés) classent sous l'ultime rubrique n°107, dénommée "autres crimes et délits" (c'est-à-dire des infractions diverses et variées mais, sans aucun doute, de petites infractions dans l'immense majorité des cas), cette catégorie, donc, voit ses effectifs varier autour d'une moyenne à peu près constante depuis 1973, puis brusquement doubler, en 1978! Comment ne pas supposer, plutôt qu'une modification quantitative aussi radicale de la petite délinquance, une modification qualitative survenue alors au sein de la Gendarmerie (nouvelles directives de fermeté accrue, ou nouveaux moyens - techniques ou humains - accordés) ?

b) le second postulat doit également être corrigé (du moins dans le cas de la petite délinquance, à nouveau, mais en y incluant cette fois les délits tels que le chapardage, les bagarres, etc.) : le rapport entre infractions commises et infractions constatées, en effet, est sans doute différent selon que celles-ci ont été commises par des adultes, ou par des mineurs. Dans le second cas, le nombre d'affaires réglées à l'amiable, entre voisins, sans que la Gendarmerie en ait officiellement connaissance, est, sans doute assez sensiblement, plus élevé. On peut donc supposer que la part des mineurs dans la délinquance globale est plutôt sous-estimée, concernant du moins ces petits délits.

c) par contre, il y a tout lieu de supposer, si tant est que le rapport entre infractions commises par des mineurs et infractions constatées par la Gendarmerie ait évolué, que c'est dans le sens, alors, d'une diminution de l'écart. En effet, sa perception d'une délinquance croissante, constituant une menace grandissante, doit conduire la population à se plaindre, plus volontiers qu'auparavant, auprès des autorités plutôt qu'auprès des parents du jeune fautif. Pour penser qu'une évolution inverse se soit dessinée, il faudrait supposer un climat de violence tel, que les plaintes officiellement déposées soient de plus en plus minorées, parce que la crainte de représailles retiendrait de plus en plus de victimes d'effectuer cette démarche! Or,

s'il est hélas trop vrai que certaines formes de "racket" existent, aux portes des établissements scolaires notamment, opposant les "grands" aux "petits", et dont la Gendarmerie - voire les parents eux-mêmes - n'ont pas toujours connaissance; ce fait ne saurait pour autant peser d'un tel poids.

Dans le même ordre d'idées, il nous faut également noter que le fait de disposer du seul relevé des crimes et délits constatés entraîne certaines distorsions ou certaines ambiguïtés plus radicales encore. Qu'il n'y ait eu, par exemple, aucun cas d'avortement constaté ne signifie pas forcément qu'il n'y ait eu aucun avortement illégal pratiqué sur l'ensemble du Territoire de 1973 à 1979, mais, simplement, qu'aucun n'a fait l'objet d'une plainte, et donc d'une enquête de la part de la Gendarmerie. A l'inverse, l'augmentation considérable des délits de consommation de stupéfiants peut aussi bien indiquer un accroissement du nombre des fumeurs de marijuana que, simplement, une attention plus grande accordée à ce problème par les autorités.

3°/ Enfin, nous avons été amenés à regrouper entre elles, de façon aussi homogène que possible, les différentes rubriques de la Gendarmerie, afin de constituer des catégories aux effectifs suffisamment importants pour que puisse s'en dégager une interprétation. Les chiffres que nous avançons sont donc le résultat d'un certain nombre de manipulations, sur lesquelles nous devons nous expliquer au fur et à mesure que nous en aborderons les différents aspects.

Ainsi, dès l'abord, précisons que nous avons été conduits à supprimer purement et simplement :

a) la rubrique 93 de l'index : *"chèques sans provisions"*.

En effet, d'une part, l'introduction d'une nouvelle réglementation, en 1976, a considérablement réduit le nombre de ces infractions commises (de près de 1.300 par an en moyenne, de 1973 à 1975, il tombe à guère plus de 500 par an en moyenne depuis 1976). D'autre part, l'importance relative que conserve cette infraction dans l'ensemble des crimes et délits constatés (elle représentait 42% de cet ensemble, en moyenne, avant 1976, et encore 20% après cette date) donne à la courbe qui l'illustre un poids qui serait très important dans la courbe d'ensemble de la criminalité - dont elle fausserait artificiellement, mais sensiblement, l'allure. Enfin, l'on voudra bien nous accorder qu'il s'agit là (contrairement - pour prendre des exemples proches -

à l'usage de faux en moyen de paiement bancaire, ou à l'escroquerie par chèques volés) d'une criminalité un peu à part, ambiguë et difficile à interpréter; en effet, souvent, semble-t-il, le délit est commis involontairement, et le nombre des "délinquants" retrouvés indique assez que ceux-ci ont d'autant moins cherché à se soustraire à la Justice ... qu'ils ignoraient avoir transgressé ses lois : dans plus de 95% des cas, les "faits constatés" sont également déclarés "faits élucidés", pour reprendre le vocabulaire de la Gendarmerie (et ce chiffre est signifiant, puisque l'on peut supposer qu'ici, le nombre de cas "constatés" - par dépôt de plainte - doit être très proche du nombre de cas effectivement commis).

b) de même avons-nous supprimé les rubriques 80, "*délits d'interdiction de séjour et de paraître*" (37 infractions constatées entre 1973 et 1979), et 81, "*vagabondage et mendicité*" (2 infractions constatées durant la même période) ... tout simplement faute de savoir où les intégrer, et leurs effectifs ne justifiant pas la création d'une catégorie spécifique.

c) enfin, nous avons également estimé devoir supprimer les rubriques suivantes :

- 11 - *prise d'otage*
- 62 - *incendie volontaire de biens publics*
- 64 - *attentat à l'explosif contre des biens publics*
- 65 - *attentat à l'explosif contre des biens privés*
- 66 - *autres destructions ou dégradations de biens publics*
- 68 - *violence de groupes à force ouverte*
- 70 - *occupation forcée de locaux*
- 71 - *séquestration de personne*
- 77 - *atteinte à la sûreté de l'Etat*

et, pour l'année 1978, un cas de :

- 3 - *assassinat, meurtre, pour d'autres motifs* (que : - pour voler et à l'occasion de vols, et que : - règlement de comptes entre malfaiteurs), impliquant 13 personnes adultes, à savoir les "*personnes mises en cause par réunion d'indices de culpabilité*" - selon la très précise formule de la Gendarmerie - à propos du meurtre de M. d'Anglejean.

En effet, toutes ces rubriques incluent, soit en totalité, soit pour nombre des cas qu'elles comportent, des délits commis dans le cadre de conflits sociaux ou politiques. C'est ce que traduit à l'évidence (cf. tableau I) le gonflement des effectifs de l'année 1978, gonflement qui ne peut

être dû qu'aux activités délictueuses d'individus se réclamant du Te toto tupuna (rappelons que la même action commise peut se retrouver comptabilisée dans plusieurs rubriques différentes).

On peut penser que chacune de ces rubriques traduit effectivement, dans la plupart des cas au moins, des faits de violence politique, à une exception près, toutefois : la rubrique 66, "*autres destructions ou dégradations de biens publics*". Dans ce cas, en effet, le gamin, par exemple, qui aurait gravé le nom de sa petite amie sur le mur de l'Office des Postes, n'y est pas distingué du criminel, ou du militant extrémiste, qui aurait systématiquement détruit toutes les archives de la Sûreté Nationale!

Or, cette rubrique (dans laquelle il est impossible de discerner les délits qui n'ont rien à voir avec des formes non légales de luttes politiques, ou avec des conflits sociaux violents), parce qu'elle constitue par ailleurs, au total, plus de la moitié de cet ensemble, ne peut lui en être soustraite sans que celui-ci perde, du même coup, à peu près toute signification, pour cause d'effectifs trop réduits ... sauf dans le cas de l'année 1978 qui, à elle seule, par contre, interdit de regrouper fut-ce cette seule rubrique avec celles que nous utiliserons pour construire notre catégorie "violence" (car on en modifierait alors considérablement l'allure, et avec un élément en très grande partie hétérogène).

Tableau 1

Nombre de personnes (majeures + mineures) mises en cause
par réunion d'indices de culpabilité, dans les rubriques (n° d'index)

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Rubriques							
66	4	4	3	13	20	21	16
11+62+64+65+68 +70+71+77	8		1	2	2	58	2
Ensemble	12	4	4	15	22	79	18

Le seul commentaire que nous pouvons donc nous permettre, c'est de dire que la Polynésie Française n'est, pour le moment, guère concernée par les formes d'opposition violente, et sa population mineure en particulier, aucunement :

Tableau 2

Nombre de mineurs mis en cause
par réunion d'indices de culpabilité, dans les rubriques (n° d'index)

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Rubriques							
66	1	2	2	4	3	2	5
11+62+64+65+68 +70+71+77			1				
Ensemble	1	2	3	4	3	2	5

II. Données statistiques élaborées

Plus encore que dans le cas de la lutte politique, le non-recours aux moyens les plus extrêmes est une caractéristique majeure de la délinquance en Polynésie Française. Ainsi, l'élaboration de la première catégorie d'infractions s'impose-t-elle d'elle-même : en y regroupant, en effet, toutes les rubriques de crimes et délits qui, prévues par les formulaires (rappelons que ceux-ci, élaborés pour la Gendarmerie Nationale, ne sont pas spécifiques au Territoire), ne comportent, dans le cas de la Polynésie et pour la période donnée, *aucun* fait constaté, l'on trouvera :

Index	Désignation des infractions
1	<i>assassinat, meurtre, pour règlement de compte entre malfaiteurs</i>
2	<i>assassinat, meurtre, pour vol et à l'occasion de vol</i>
13 et 14	<i>rapt pour rançon</i>
15	<i>menace de mort, rapt, attentat, etc. pour racket</i>
18 à 21	<i>hold-up</i>
(et, 75	<i>intelligence avec puissance étrangère).</i>

En un mot, le grand banditisme n'existe pas - pas encore en tout cas - sur le Territoire.

A - délits d'irresponsabilité familiale

Pour construire cette catégorie, nous avons regroupé les rubriques suivantes :

Index	Désignation des infractions
54	<i>infanticide (4 faits constatés)</i>
58	<i>non représentation d'enfant (10 faits constatés)</i>
55	<i>mauvais traitement à enfant (41 faits constatés)</i>
56	<i>autre délit contre des mineurs (42 faits constatés)</i>
57	<i>abandon de famille (85 faits constatés).</i>

Il n'y a guère de commentaires à faire sur la composition de cette catégorie; on peut considérer que l'infanticide est d'une autre gravité que l'abandon de famille, mais le poids des effectifs respectivement concernés vient justement équilibrer cette différence. Les variations d'effectifs paraissent relativement faibles :

Tableau 3

Evolution des délits d'irresponsabilité familiale (A)

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Faits constatés et élucidés	24	34	23	16	31	24	29
Personnes mises en cause ...	29	34	23	17	32	28	30
dont majeures :	27	29	23	17	31	27	29
mineures :	2	5			1	1	1

En tout état de cause, les effectifs sont trop restreints pour que l'on puisse argumenter plus avant. (On trouvera, dans les tableaux et figures de synthèse regroupés en annexe, de quel poids pèse chacune de nos catégories dans la criminalité globale).

B - attentat aux moeurs

Là encore, les effectifs concernés demeurent trop réduits pour pouvoir se prononcer avec quelque rigueur sur le sens de leur évolution :

Tableau 4

Evolution des délits d'attentats aux moeurs (B)

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Faits constatés et élucidés	80	39	60	77	58	75	68
Personnes mises en cause ...	82	57	63	89	70	86	66
dont majeures :	64	49	42	55	56	60	50
mineures :	18	8	21	34	14	26	16

Nous nous contenterions donc de dire que ces chiffres paraissent relativement stables si, par ailleurs, il n'apparaissait que cette catégorie est beaucoup moins homogène que la précédente, et qu'il convient, si faibles que soient les effectifs et si hasardeuses, par conséquent, que puissent être les conclusions tirées, d'établir ici quelques distinctions.

En effet, cette catégorie est composée des rubriques suivantes :

Index	Désignation des infractions
42	<i>proxénétisme par souteneur</i> (1 fait constaté)
43	<i>proxénétisme par hôteliers et loueurs de locaux</i> (6 faits c.)
44	<i>proxénétisme par d'autres personnes</i> (16 faits constatés) (soit 23 faits de proxénétisme constatés)
51	<i>outrage aux bonnes mœurs par livres, images, disques...</i> (3 faits c.)
47	<i>outrage public à la pudeur par homosexuel</i> (3 faits constatés)
49	<i>homosexualité avec mineur</i> (8 faits constatés)
50	<i>excitation de mineur à la débauche</i> (9 faits constatés)
48	<i>outrage public à la pudeur par d'autres personnes</i> (63 faits c.)
45	<i>viol</i> (161 faits constatés)
46	<i>attentat à la pudeur</i> (87 faits constatés).

Deux remarques se dégagent, nous semble-t-il, immédiatement de ce tableau : d'abord, le nombre extrêmement réduit des faits de proxénétisme constatés; ensuite, et à l'inverse, le nombre impressionnant de viols, qui représente à lui seul plus du tiers des infractions ici réunies. Il semblerait donc :

- d'une part, qu'il y a lieu de s'interroger plus avant sur les formes et la signification tant du viol - anormalement fréquent - que de la prostitution - anormalement peu développée - en Polynésie Française, (étant bien entendu que nous employons le terme "anormalement" en son sens strictement statistique).

- d'autre part, qu'il convient dès à présent de distinguer ici, des autres infractions, les crimes de viols : l'on s'aperçoit alors, en effet, que leurs évolutions respectives - si tant est qu'on puisse en parler avec de tels effectifs - semblent, en tout état de cause, plutôt diverger, les viols, seuls, semblant plutôt avoir tendance à augmenter :

Tableau 5

Evolution des délits de viol

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Faits constatés et élucidés	18	9	28	24	20	40	22
Personnes mises en cause ...	30	22	35	26	31	47	21
dont majeures :	18	17	23	12	18	33	12
mineures :	12	5	12	14	13	14	9

Tableau 6

Evolution des autres délits d'attentat aux moeurs

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Faits constatés et élucidés	62	30	32	53	38	35	46
Personnes mises en cause ...	52	35	28	63	39	39	45
dont majeures :	46	32	19	43	38	27	38
mineures :	6	3	9	20	1	12	7

Si, malgré la faiblesse des effectifs, l'on se risquait à calculer le taux d'évolution depuis 1973, l'on trouverait une *augmentation* de 130% du nombre de viols constatés, et 12% de *diminution*, pour les autres infractions commises. C'est pourquoi nous incluerons à nouveau les viols dans la catégorie regroupant les faits de violence contre les personnes.

Mais le phénomène est également à relier à celui que décrit notre catégorie D "*vandalisme*" (cf. infra), en ce sens que nombre des infractions que nous y regrouperons, tels qu'incendies volontaires ou dégradations de biens privés, sont autant de mesures de représailles exercées par un jeune homme éconduit. La disproportion apparente entre la cause et son effet laisse deviner un déterminant plus profond, que le nombre de viols suggérait déjà : l'existence d'un fort sentiment de frustration sexuelle dans la population masculine, et d'autant plus fort qu'elle est plus jeune.

On aura noté, en effet, un aspect extrêmement préoccupant que ces deux tableaux mettent en évidence : si les mineurs représentent 19% de l'ensemble des délinquants impliqués dans d'autres délits de mœurs, ils atteignent par contre - le chiffre nous paraît tout à fait impressionnant - 37% de l'effectif de ceux qui le sont pour viol !

Tout ceci ne peut que souligner encore l'importance d'une réflexion approfondie sur ce problème.

C - trafic et consommation de stupéfiant

A l'inverse, le problème de la drogue en Polynésie semble être beaucoup moins important qu'on aurait pu s'y attendre, à la lecture de certains articles de presse. Certes, les courbes qui le traduisent accusent une *augmentation* extrêmement rapide, mais elles n'atteignent pas, pour autant, des niveaux réellement alarmants. Précisons bien, cependant, qu'il n'est pas possible, en fait - pour des raisons déjà évoquées -, de savoir avec certitude si cette *accélération* correspond à un développement de la drogue (que les courbes traduiraient plus ou moins fidèlement), ou à une attention plus soutenue de la part des autorités (les courbes ne traduiraient plus que leur adéquate croissante au phénomène qu'elles prétendent mesurer).

Tableau 7

Evolution du trafic de stupéfiant

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Faits constatés et élucidés			2		36	16	19
Personnes mises en cause ...			6		22	20	23
dont majeures :			6		19	19	21
mineures :					3	1	2

Tableau 8

Evolution de la consommation de stupéfiant

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Faits constatés et élucidés	4	9		1	39	26	62
Personnes mises en cause ...	11	10		1	28	41	59
dont majeures :	8	10		1	22	35	37
mineures :	3				6	6	22

L'hypothèse selon laquelle trafic et consommation mesurent, ici, en Polynésie Française, la même chose, peut sans doute être avancée, ce qui donne alors :

Tableau 9

Evolution des délits de trafic et consommation de stupéfiant (C)

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Faits constatés et élucidés	4	9	2	1	75	42	81
Personnes mises en cause ...	11	10	6	1	50	61	82
dont majeures :	8	10	6	1	41	54	58
mineures :	3				9	7	24

D - "vandalisme"

Nous avons regroupé sous ce terme les infractions suivantes :

Index	Désignation des infractions
63	<i>incendie volontaire de bien privé</i> (38 faits constatés)
74	<i>port ou détention d'arme prohibée</i> (46 faits constatés)
72	<i>outrage à détenteur de l'autorité</i> (114 faits constatés)
69	<i>violation de domicile</i> (223 faits constatés)
67	<i>destruction ou dégradation de bien privé</i> (301 faits constatés).

Comme on voit, seules la première et la dernière de ces rubriques peuvent justifier notre appellation (il est vrai qu'elles représentent déjà près de la moitié des faits que nous avons ainsi regroupés). Le choix du terme n'est sans doute pas très heureux : contrevenir aux règlements sur le port ou la détention d'armes, par exemple, non seulement n'a pas grand-chose à voir avec le "vandalisme", mais, de plus, se révèle d'une interprétation difficile; en effet, la brusque montée des infractions constatées :

Tableau 10

Evolution du délit de port et détention d'arme prohibée

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Faits constatés	3	6	2	3	6	15	11

- outre que les effectifs sont si restreints qu'il est impossible d'affirmer sa pertinence -, peut tout aussi bien être rattachée au sentiment de crainte devant la montée de la violence, accréditée par les médias, qu'à une montée effective des formes violentes de la délinquance. Car une arme peut être détenue - même de façon prohibée - tout autant dans un but éventuellement offensif que dans un souci purement défensif.

Pourtant, cette rubrique, ainsi que toutes celles que nous avons regroupées dans cette même catégorie, traduisent bien toutes, en effet, quelque chose qui ressort du même phénomène, à savoir : l'expression d'une violence diffuse, s'exerçant contre les choses et non pas contre les personnes (ou alors, la violence reste contenue, bridée), l'expression d'un climat d'insécurité et d'agressivité. Entendons-donc "vandalisme" non certes au sens propre de destruction volontaire d'oeuvre d'art, mais comme le fait de se comporter en "vandale" ou, dirait-on plutôt, en voyou.

Tableau 11

Evolution du "vandalisme" (D)

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	% d'évol.(1)
Faits constatés et élucidés	49	114	81	94	106	103	123	+ 39
Personnes mises en cause ...	58	122	83	92	119	99	131	+ 28
dont majeures :	47	93	78	77	101	74	98	+ 23
mineures :	11	29	5	15	18	25	33	+ 45

Les chiffres commencent à être suffisamment importants, maintenant, pour que l'on se risque à calculer le pourcentage d'évolution (d'augmentation ou de diminution) depuis 1973. Et l'on constate alors une progression très sensible du "vandalisme", et particulièrement en ce qui concerne les mineurs : le nombre de ceux qui furent mis en cause a augmenté de 45% en sept ans; et selon une courbe assez régulière, soit : selon une croissance moyenne de 6% par an !

Mais cette augmentation excessive des actes de violence plus ou moins contenue ou détournée contre les biens et non contre les personnes peut traduire, aussi bien qu'une augmentation de la violence en général, une simple compensation à une diminution de la violence directement exprimée, traduite en agression contre les personnes. Qu'en est-il ?

(1) moyennes 1973-74 et 1978-79.

E - violence

Pour cette catégorie, nous avons inclus les rubriques suivantes :

Index	Désignation des infractions
3 et 4	<i>assassinat, meurtre, empoisonnement</i> (18 faits constatés)
22 à 26	<i>vol avec violence contre des personnes</i> (68 faits constatés)
73	<i>violence à détenteur de l'autorité</i> (74 faits constatés)
9 et 10	<i>coups et blessures volontaires</i> (1.232 faits constatés)

On voit immédiatement que, mis à part les meurtres prémédités, toutes ces rubriques traduisent bien, globalement, un même phénomène. A titre indicatif, il est intéressant de comparer "outrage" et "violence" à détenteur de l'autorité :

Tableau 12

Evolution des délits d'outrage, et de violence, à détenteurs de l'autorité

Années		1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	% d'évol.
Faits cons. et élucidés	{ outrage	7	22	13	9	21	17	25	+ 45
	{ violence	8	8	8	6	17	12	15	+ 69
Pers. mises en cause...	{ outrage	9	19	14	10	25	18	28	+ 64
	{ violence	9	9	12	11	18	16	15	+ 72
dont majeures	{ outrage	6	16	13	10	23	17	24	+ 86
	{ violence	9	9	10	6	17	14	13	+ 50
dont mineures	{ outrage	3	3	1		2	1	4	
	{ violence			2	5	1	2	2	

Ces tableaux n'éclairent que trop l'alternative que nous posions à la fin du paragraphe précédent : c'est bien à une montée de la violence que nous assistons, et non à un simple accroissement de ses formes mineures qui serait dû à un meilleur contrôle de ses formes les plus radicales.

Du moins en est-il ainsi en ce qui concerne la population adulte, car on aura noté la faible part prise par les mineurs dans ce genre de délits. Leurs effectifs sont trop réduits pour parier sur une évolution, mais tel ne va plus être le cas, comme on va le voir, pour l'ensemble de cette catégorie; et c'est là que va se trouver le résultat le plus inattendu peut-être, mais sans doute aussi le plus important de ce travail :

Tableau 13

Evolution des infractions pour faits de violence (E)

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	% d'évol.
Faits constatés et élucidés	175	225	179	193	251	275	210	+ 21
Personnes mises en cause ...	214	228	195	186	286	294	220	+ 16
dont majeures :	135	172	165	151	257	253	198	+ 47
mineures :	79	56	30	35	29	41	22	- 53

L'évolution du nombre de personnes mises en cause pour des actes d'agression violente est, à la fois, relativement continue (surtout concernant les mineurs) et tout à fait sensible : environ 7% par an, en moyenne. Mais elle est également inversée, selon que l'on considère les adultes ou les mineurs : *le nombre de mineurs décroît aussi vite que croît celui des adultes.*

F - délits économiques et financiers

Cette catégorie contient les rubriques 78, et 82 à 106, c'est-à-dire des infractions relevant aussi bien de la petite délinquance économique (comme la plupart des cas de filouterie, de délits de pêche et de chasse, de débit de boisson, de courses et de jeux, etc.), que de la grande délinquance "en col blanc" (comme les différentes formes d'escroquerie, d'abus de confiance, de faux, de fraude, etc.), sans qu'il soit malheureusement possible d'établir de frontière entre l'une et l'autre.

Tableau 14

Evolution des délits économiques et financiers (F)

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	% d'évol.
Faits constatés et élucidés	242	298	280	439	193	249	253	- 7
Personnes mises en cause ...	240	227	138	288	158	154	174	- 30
dont majeures :	225	217	136	286	155	154	148	- 32
mineures :	15	10	2	2	3		26	

On ne s'étonnera évidemment pas du petit nombre de mineurs concernés. Par contre, l'on peut s'interroger sur l'aspect "en dents de scie" de la courbe, sensiblement plus accentué que pour les autres catégories, à l'exception de celles dites "autres crimes et délits", c'est-à-dire, on s'en souvient, celle qui varie, nous a-t-il semblé, davantage en fonction du comportement des autorités que de celui de la population. La corrélation n'explique peut-être rien; mais, en l'absence d'autre hypothèse, elle ne pouvait pas ne pas être relevée.

G - vol

Cette catégorie présente à la fois des effectifs suffisamment importants pour que des phénomènes aléatoires ne viennent pas fausser l'allure générale de son évolution, et des types d'infractions tels qu'aucun ne puisse être supposé posséder une caractéristique bien spécifique, et que leur choix s'est imposé sans ambiguïté, formant ainsi une catégorie largement homogène.

En effet, puisque les infractions 18 à 21 de l'index de la Gendarmerie, c'est-à-dire les diverses formes de "hold-up", - qui auraient, elles, posé ce problème - constituent un ensemble vide d'effectif, il nous a suffi de réunir l'ensemble des infractions 22 à 41, c'est-à-dire "autres vols avec violence contre des personnes", "vols sans violence contre des personnes", "cambriolage", et "vols" (divers). Ainsi, de toutes nos catégo-

ries, elle est celle qui, posant le moins de problème méthodologique, offre le plus de garantie à l'analyse. Ces précisions ne sont sans doute pas inutiles, étant donné ce que cette catégorie va nous révéler :

Tableau 15

Evolution des vols (G)

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	% d'évol.
Faits constatés et élucidés	476	606	557	665	658	846	885	+ 60
Personnes mises en cause ...	549	734	566	607	657	572	651	- 5
dont majeures :	274	359	344	361	390	318	313	- 3
mineures :	275	375	222	246	267	254	338	- 1

Trois observations s'imposent :

1°) La part qu'occupent les mineurs dans la population mise en cause dans des délits de vol est absolument considérable, puisqu'elle a même été, deux années de suite et, à nouveau, la dernière année, majoritaire !

2°) Au terme de cette période, cependant, leur nombre n'a guère varié différemment que ne l'a fait celui des adultes mis en cause pour les mêmes délits, compte non tenu des allures respectives de leurs courbes.

3°) Mais, surtout, alors que le nombre de vols constatés a crû dans des proportions importantes, le nombre de personnes mises en cause, lui, a légèrement ... diminué ! On peut même aller jusqu'à dire qu'il a, en valeur relative, diminué assez sensiblement, puisque, pendant le même laps de temps (ou presque : du recensement de 1971 à celui de 1977, c'est-à-dire en sept ans également, mais légèrement décalé), la population totale de l'agglomération urbaine a crû, elle, de 20%.

C'est-à-dire que, si le nombre de vols augmente, c'est que les voleurs commettent de plus en plus de délits, et non pas qu'il y a de plus

en plus de voleurs. Si l'on regarde de plus près l'allure des courbes, l'on s'aperçoit que ceux-ci forment une population qui rajeunit, mais ne se développe pas.

H - "autres crimes et délits" : "indistingués"

Rappelons que cette dernière catégorie est constituée de la seule et unique rubrique 107 de l'index de la Gendarmerie, c'est-à-dire de toutes les infractions qui ne rentrent pas dans les 106 précédentes, et dont aucune n'a été jugée, par sa nature ou par l'ampleur de ses effectifs, suffisamment signifiante pour être distinguée et former une rubrique spécifique. Ce n'est donc pas préjuger de la gravité des délits qui la composent, que de définir cette catégorie comme celles des infractions "indistinguées".

Tableau 16

Evolution des infractions "indistinguées" (H)

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Faits constatés et élucidés	436	293	460	409	359	740	548
Personnes mises en cause ...	452	319	445	384	353	688	465
dont majeures :	419	280	419	349	319	517	363
mineures :	33	39	26	35	34	171	102

Nous avons déjà indiqué que le doublement, entre 1977 et 1978, du nombre d'infractions constatées ne saurait s'expliquer par un phénomène d'une ampleur vraiment sans précédent survenu brutalement au sein de la population; bien plutôt, il ne saurait s'agir que d'une modification dans le comportement et/ou la capacité d'intervention des forces de l'ordre. Entre ces deux causes déterminantes, pourtant, c'est bien plutôt au comportement que nous pensons principalement.

En effet, si le nombre d'infractions commises double, celui des adultes qui y sont impliqués n'augmente "que" de 60%, mais le nombre de mineurs augmente, lui, de ... 403% ! Difficile de ne pas voir là l'effet d'une politique délibérée, d'ailleurs aisément explicable par le contexte socio-politique qui prévalait à l'époque, déterminé par le sentiment d'insécurité qui s'était instauré, illustré par l'assassinat de M. d'Anglejean, répercuté par le ton général de la presse à ce moment-là, etc.

L'hypothèse d'une politique délibérée se trouve confortée du fait - comme on va le voir - que cette seule catégorie des infractions "indistinguées" suffit à inverser les résultats d'ensemble, concernant l'évolution de la délinquance mineure (cf. Tableau 17).

III. Résultats d'ensemble

Tableau 17

Evolution globale de la délinquance

a) y compris les infractions "indistinguées"

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	% d'évol.
Faits constatés et élucidés	1.467	1.613	1.614	1.871	1.718	2.314	2.179	+ 46
Personnes mises en cause ...	1.605	1.713	1.486	1.640	1.695	1.935	1.809	+ 13
dont majeures :	1.181	1.196	1.192	1.287	1.333	1.424	1.255	+ 12
mineures :	424	517	294	353	362	511	554	+ 13

b) non compris les infractions "indistinguées"

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	% d'évol.
Faits constatés et élucidés	1.031	1.320	1.154	1.462	1.359	1.574	1.631	+ 36
Personnes mises en cause ...	1.153	1.394	1.041	1.256	1.342	1.247	1.344	+ 1
dont majeures :	762	916	773	938	1.014	907	892	+ 7
mineures :	391	478	268	318	328	340	452	- 9

Ainsi, dans toutes les catégories sauf une (et plus particulièrement dans les faits de violence, chez les adultes, de vandalisme chez les mineurs, et dans les faits de vol, pour les uns et les autres), le nombre de délits commis est en hausse constante. Mais, mis à part la rubrique 107 (qui, en tout état de cause, ne traduit que des faits soit sans gravité, soit sans signification statistique), la population délinquante, au total, n'a pas augmenté, et *la population délinquante mineure a même sensiblement diminué durant toute cette période, où la population urbaine, elle, a crû de 20% !*

Or, pour tout un ensemble de raisons, dont nous n'avons fait qu'évoquer certaines, il semble bien que s'est progressivement et assez récemment instauré en Polynésie Française ce climat qui existait déjà en Métropole, et que nombre de personnes concernées y dénoncent sous le terme de "racisme anti-jeunes". Et, faute de recherches plus affinées, on est amené à s'interroger en constatant l'existence d'une corrélation entre cette volonté déjà notée d'une vigilance permanente vis-à-vis des jeunes, d'un contrôle aussi serré que possible de leurs activités (que traduit la brusque montée de notre courbe H), et la brusque montée de la courbe des mineurs mis en cause dans des vols, et qui survient dès l'année suivante ...

Qu'une corrélation aussi brutale soit ou non significative, en tout état de cause, il semble bien, -- pour répondre aux questions que nous posions dans notre introduction -- que ce soit aux dangers d'une répression mal proportionnée, due à une vision trop alarmiste des choses (et non à ceux d'un laxisme général, dû à une vision trop minorante de la délinquance) que les responsables -- quels qu'ils soient -- sont aujourd'hui confrontés. Si rien ne nous permet encore d'étayer bien avant ces hypothèses, nous pensons pourtant qu'elles méritaient déjà d'être exposées.

Elles ne signifient d'ailleurs nullement que l'on puisse s'illusionner : le fait que la population délinquante n'ait pas augmenté n'implique en aucune façon que le nombre de délinquants se soit définitivement stabilisé. Les courbes montrent bien que la population délinquante adulte a crû régulièrement (sauf dans la dernière année, mais ce peut n'être qu'un phénomène conjoncturel et aléatoire), et que la population délinquante mineure a eu, elle, une courbe en "U" : elle a commencé par décliner, mais

elle remonte depuis 1977, et bien rapidement la dernière année; sa part dans la délinquance générale (cf. Tableau 22) est à nouveau ce qu'elle était au début de la période considérée. Nous ne faisons donc ici que souligner combien pèse lourd le choix d'une politique de répression ou de réinsertion sociale.

Bernard Schlemmer

ANNEXE

Tableaux et courbes de synthèse

N°	Date	Météo		Observations		Remarques
		Temp.	Humid.	État	Notes	
1	1971-01-01	15	70	Partiellement nuageux	Pluie intermittente	
2	1971-01-02	18	75	Ensoleillé	Pluie intermittente	
3	1971-01-03	20	80	Ensoleillé	Pluie intermittente	
4	1971-01-04	22	85	Ensoleillé	Pluie intermittente	
5	1971-01-05	25	90	Ensoleillé	Pluie intermittente	
6	1971-01-06	28	95	Ensoleillé	Pluie intermittente	
7	1971-01-07	30	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
8	1971-01-08	32	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
9	1971-01-09	35	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
10	1971-01-10	38	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
11	1971-01-11	40	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
12	1971-01-12	42	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
13	1971-01-13	45	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
14	1971-01-14	48	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
15	1971-01-15	50	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
16	1971-01-16	52	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
17	1971-01-17	55	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
18	1971-01-18	58	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
19	1971-01-19	60	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
20	1971-01-20	62	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
21	1971-01-21	65	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
22	1971-01-22	68	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
23	1971-01-23	70	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
24	1971-01-24	72	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
25	1971-01-25	75	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
26	1971-01-26	78	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
27	1971-01-27	80	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
28	1971-01-28	82	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
29	1971-01-29	85	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
30	1971-01-30	88	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
31	1971-01-31	90	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
32	1971-02-01	92	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
33	1971-02-02	95	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
34	1971-02-03	98	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	
35	1971-02-04	100	100	Ensoleillé	Pluie intermittente	

Tableau 18

Nombre de faits constatés et élucidés

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	% d'évol.
Délits								
A irrespons. familiale	24	34	23	16	31	24	29	
B attentat aux moeurs	61	30	31	53	44	35	45	
C stupéfiant	4	9	2	1	75	42	81	
D "vandalisme"	49	114	81	94	106	103	123	+ 39
E violence	175	225	179	193	251	275	210	+ 21
F éco. et fin.	242	298	280	439	193	249	253	- 7
G vol	476	606	557	655	658	846	885	+ 60
H infractions "indist."	436	293	460	409	359	740	548	+ 77
ENSEMBLE, H inclus	1.467	1.609	1.613	1.870	1.717	2.314	2.174	+ 46
ENSEMBLE, H exclus	1.031	1.316	1.153	1.461	1.358	1.574	1.626	+ 36

Tableau 19

Nombre de personnes (majeures + mineures) mises en cause

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	% d'évol.
Délits								
A irrespons. familiale	29	34	23	17	32	28	30	
B attentat aux moeurs	52	35	28	63	39	39	45	
C stupéfiant	11	10	6	1	50	61	82	
D "vandalisme"	58	122	83	92	119	99	131	+ 28
E violence	214	228	195	186	286	294	220	+ 16
F éco. et fin.	240	227	138	288	158	154	174	- 30
G vol	549	734	566	607	657	572	651	- 5
H infractions "indist."	452	319	445	384	353	688	465	+ 46
ENSEMBLE, H inclus	1.605	1.709	1.484	1.638	1.694	1.935	1.798	+ 13
ENSEMBLE, H exclus	1.153	1.390	1.039	1.254	1.341	1.247	1.333	+ 1

Tableau 20

Nombre de personnes majeures mises en cause

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	% d'évol.
Délits								
A irrespons. familiale	27	29	23	17	31	27	29	
B attentat aux moeurs	46	32	19	43	38	27	38	
C stupéfiant	8	10	6	1	41	54	58	
D "vandalisme"	47	93	78	77	101	74	98	+ 23
E violence	135	172	165	151	257	253	198	+ 47
F éco. et fin.	225	217	136	286	155	154	148	- 32
G vol	274	359	344	361	390	318	313	- 3
H infractions "indist."	419	280	419	349	319	517	363	+110
ENSEMBLE, H inclus	1.181	1.192	1.190	1.285	1.332	1.424	1.245	+ 12
ENSEMBLE, H exclus	762	912	771	936	1.013	907	882	+ 7

Tableau 21

Nombre de personnes mineures mises en cause

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	% d'évol.
Délits								
A irrespons. familiale	2	5			1	1	1	
B attentat aux moeurs	6	3	9	20	1	12	7	
C stupéfiant	3				9	7	24	
D "vandalisme"	11	29	5	15	18	25	33	+ 45
E violence	79	56	30	35	29	41	22	- 53
F éco. et fin.	15	10	2	2	3		26	
G vol	275	375	222	246	267	254	388	- 1
H infractions "indist."	33	39	26	35	34	171	102	+279
ENSEMBLE, H inclus	424	517	294	353	362	511	553	+ 13
ENSEMBLE, H exclus	391	478	268	318	328	340	451	- 9

Fig.1— EVOLUTION COMPAREE DU NOMBRE D'INFRACTIONS CONSTATÉES ET ÉLUCIDÉES, ET DU NOMBRE DE PERSONNES MISES EN CAUSE PAR RÉUNION D'INDICES DE CULPABILITÉ.

— LEGENDE —

- ① ————— infractions constatées et élucidées "H" inclus.
- ② ————— " " " " "H" exclus.
- ① - - - - - personnes mises en cause (majeures + mineures) "H" inclus.
- ② - - - - - " " " " (" + ") "H" exclus.
- infractions constatées et élucidées.
- - - - - personnes mises en cause (majeures + mineures).

- C stupéfiant
- D vandalisme
- E violence
- F acc. et fin.
- G vols
- H infract. indist.

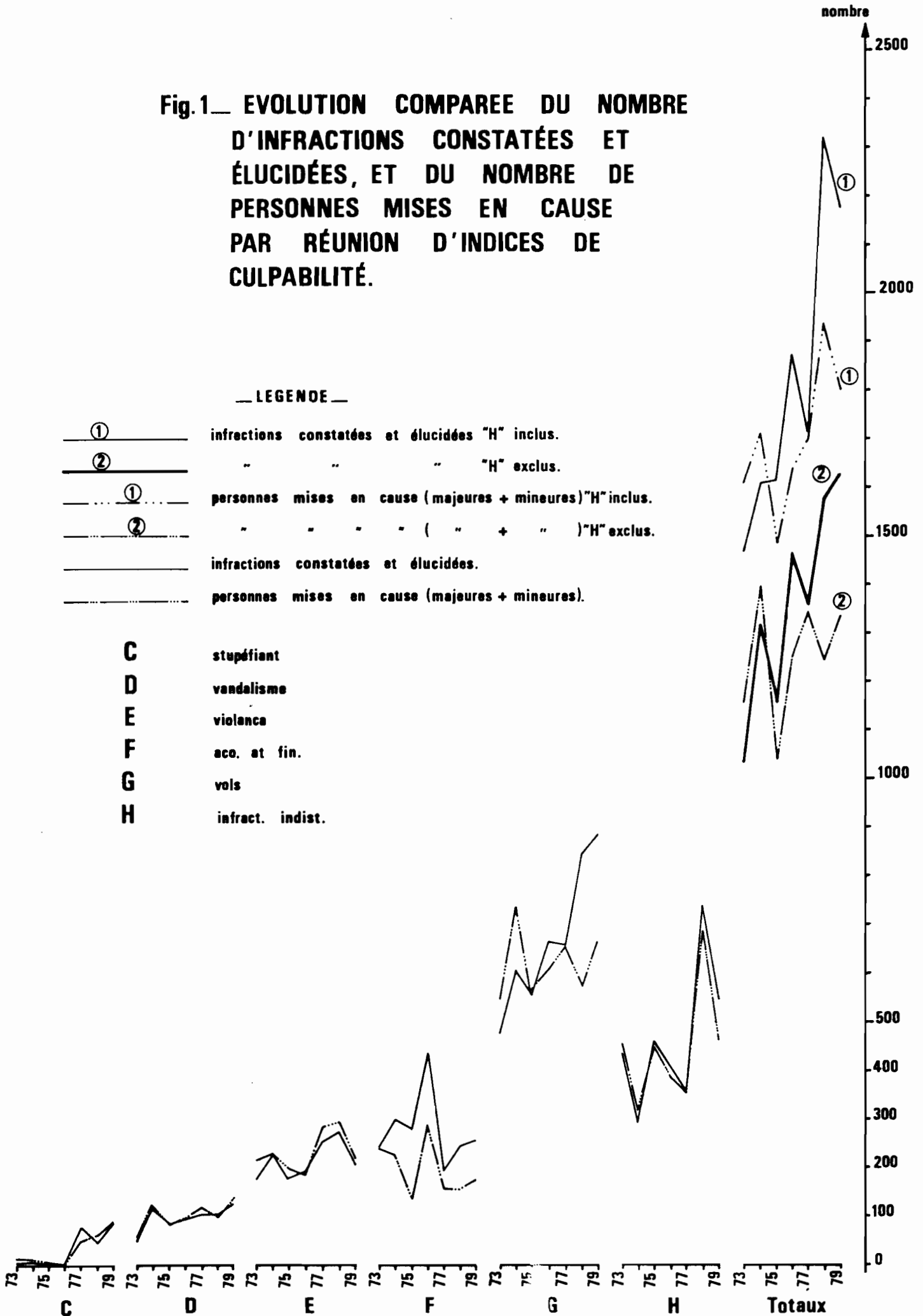


Fig. 2_ ÉVOLUTION COMPARÉE DU NOMBRE DE PERSONNES MAJEURES ET DU NOMBRE DE PERSONNES MINEURES MISES EN CAUSE PAR RÉUNION D'INDICES DE CULPABILITÉ.

nombre pers.

LÉGENDE

- personnes majeures.
- " mineures.
- ① ----- total de personnes majeures "H" inclus.
- ① " " " mineures "H" inclus.
- ② ----- " " " majeures "H" exclus.
- ② " " " mineures "H" exclus.
- personnes (majeures + mineures) mises en cause.
- infractions constatées et élucidées.

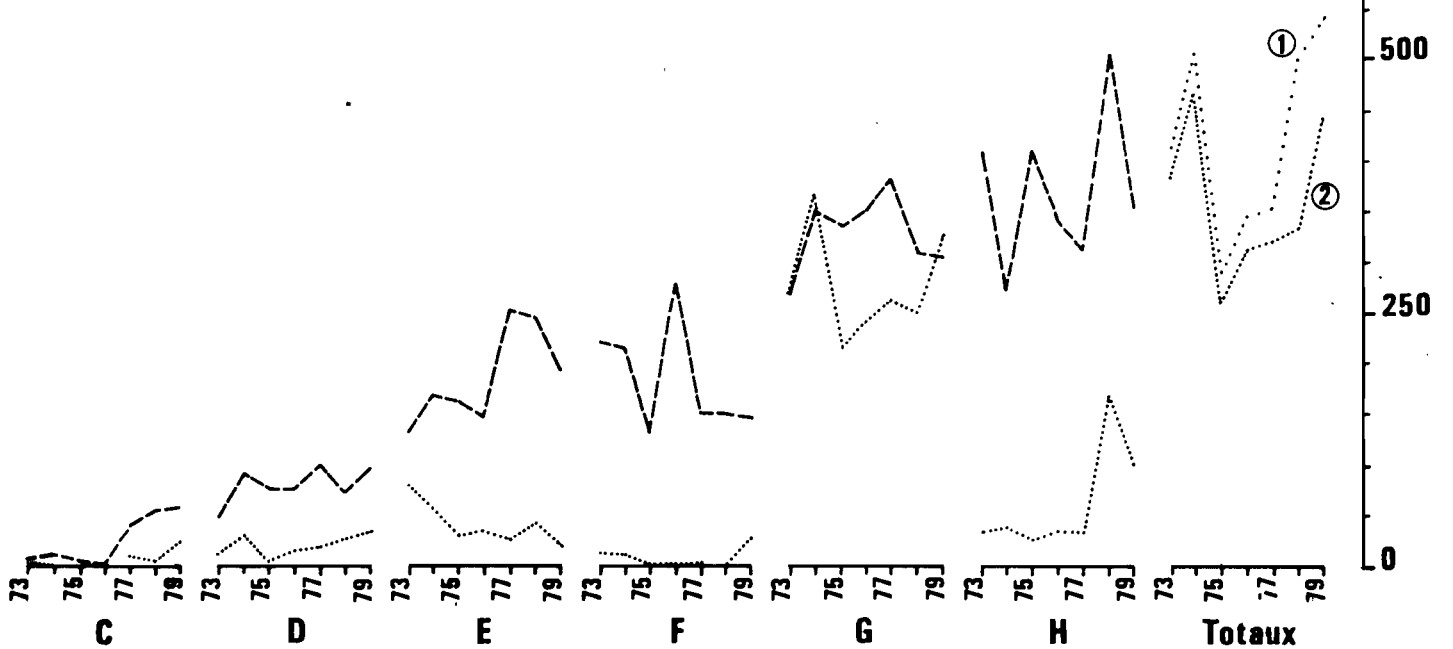


Fig. 3_ EVOLUTION, EN POURCENTAGE, DEPUIS 1973.

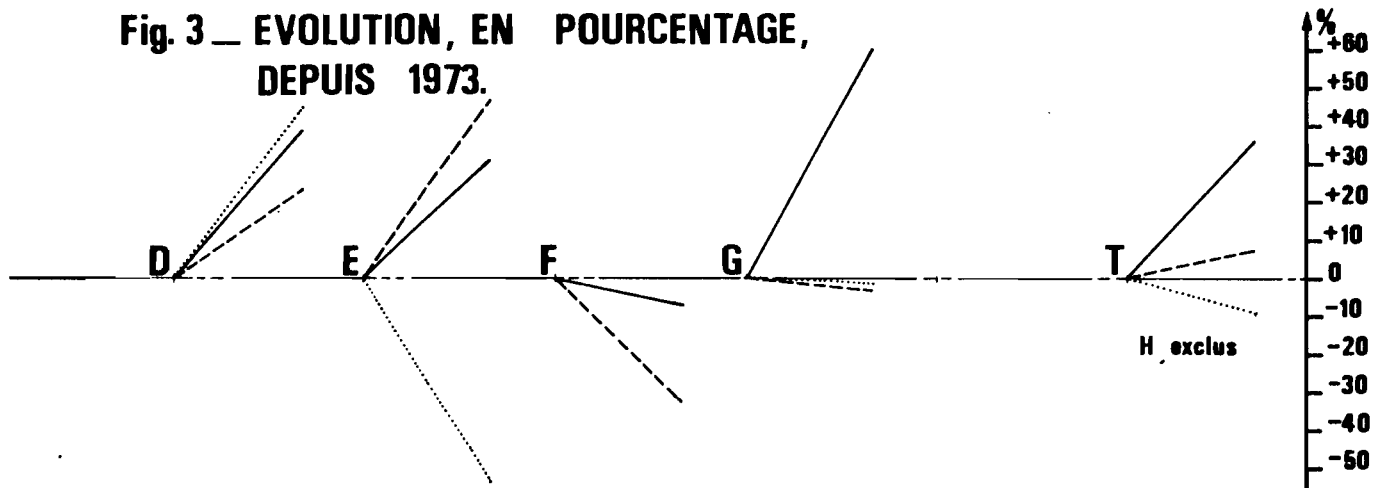


Tableau 22

Rapport de sa population mineure à la population mise en cause
par réunion d'indices de culpabilité (en %)

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Délits							
<i>"vandalisme"</i>	19	24	6	16	15	25	25
<i>violence</i>	37	25	15	19	10	14	10
<i>vol</i>	50	51	39	40	41	44	52
<i>infractions "indistiguées"</i>	7	12	6	9	10	25	22
ENSEMBLE, <i>H</i> inclus	26	30	20	22	21	26	31
ENSEMBLE, <i>H</i> exclus	34	34	26	25	24	27	34

La (faible) part prise par la population féminine dans la délinquance est restée sensiblement constante. On notera que la proportion de jeunes filles, dans la population mineure concernée, est, proportionnellement, un peu moins importante que celle des femmes dans la population majeure; les mineures semblent se tenir, encore plus que leurs mères, dans les chemins de la légalité !

Tableau 23

Part de la population féminine mise en cause (en %)

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Pop. féminine/pop. totale	9	11	7	12	6	9	8
Femmes/pop. majeure	11	15	8	14	7	10	10
Jeunes filles/pop. mineure	7	4	5	7	4	6	5

(N.B. : "*H*" exclu).

Il faut savoir, de surcroît, que ce n'est pas du tout le même type de délinquance qui est dominant, selon qu'il s'agit de femmes adultes, ou de jeunes mineures. Pour l'ensemble de la période considérée, 75% des jeunes filles mineures retenues ont été mises en cause pour des affaires de vol (elles ne représentent, pourtant, que 5% de la population mineure totale mise en cause dans les vols) ! Loin derrière viennent les mineures mises en cause pour fait de violence : 10% d'entre elles, seulement (elles représentent 4% de la population mineure totale impliquée dans ces faits de violence).

Chez les adultes, par contre, ce sont les délits économiques qui viennent en tête, avec 46% des femmes concernées (qui représentent ainsi, tout de même, 23% de la population des délinquants économiques); et les vols, qui prennent la seconde place, ne concernent plus que 27% des femmes adultes mises en cause. Mais ces dernières occupent, proportionnellement, une part plus importante - 8% de l'ensemble des adultes impliqués par les vols - que celle (5%) des mineures dans leur propre groupe d'âge.

Dans les tableaux comme dans les courbes, nous avons toujours donné le nombre de faits constatés et *élucidés*, ceci afin de permettre la comparaison entre un nombre de personnes mises en cause, et le nombre correspondant d'infractions commises. Nous nous y sommes cru autorisé dans la mesure où le pourcentage "d'élucidation" des faits constatés est relativement stable, à la fois dans le temps, et entre nos diverses catégories. Précisons donc que, mises à part les catégories G, *vol* (dont le pourcentage moyen d'infractions élucidées est de 81%), et D, "*vandalisme*" (pour qui il est de 93%), pour toutes les autres catégories, ce pourcentage moyen tourne, avec des écarts insignifiants, autour de 98%.

TABLE DES TABLEAUX ET FIGURES

<u>Tableaux</u>	<u>Pages</u>
1 - Nombre de personnes mises en cause dans les rubriques relevant, pour partie, de faits de violence politique	9
2 - Nombre de mineurs mis en cause dans les rubriques relevant, pour partie, de faits de violence politique	10
3 - Evolution des délits d'irresponsabilité familiale (A)	12
4 - Evolution des délits d'attentat aux moeurs (B)	12
5 - Evolution des délits de viol	14
6 - Evolution des autres délits d'attentat aux moeurs	14
7 - Evolution du trafic de stupéfiant	16
8 - Evolution de la consommation de stupéfiant	16
9 - Evolution des délits de trafic et consommation de stupéfiant (C)	16
10 - Evolution du délit de port et détention d'arme prohibée	17
11 - Evolution du "vandalisme" (D)	18
12 - Evolution des délits d'outrage, et de violence, à détenteur de l'autorité	19
13 - Evolution des infractions pour fait de violence (E)	20
14 - Evolution des délits économiques et financiers (F)	21
15 - Evolution des vols (G)	22
16 - Evolution des infractions "indistinguées" (H)	23
17 - Evolution globale de la délinquance	24
18 - Nombre de faits constatés et élucidés	28
19 - Nombre de personnes mises en cause	28
20 - Nombre de personnes majeures mises en cause	29
21 - Nombre de personnes mineures mises en cause	29
22 - Rapport de sa population mineure à la population mise en cause	32
23 - Part de la population féminine mise en cause	32

Figures

1 - Evolution comparée du nombre d'infractions et du nombre de personnes mises en cause	30
2 - Evolution comparée du nombre de majeurs et du nombre de mineurs mis en cause	31
3 - Evolution, en pourcentage, depuis 1973	31